

PIECES A FOURNIR

ELEVES AFFECTES A STELLA
(Sauf entrées en première générale)

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

PIÈCES A TELEVERSER :

Aucune photocopie ne sera faite au lycée

- La photocopie du livret de famille **complet** (si changement pour les élèves déjà à Stella).
- pour les élèves dont les parents sont divorcés fournir une photocopie du jugement faisant apparaître le droit de garde.
- pour les élèves arrivant en première ou terminale une photocopie de la carte d'identité et de l'attestation de recensement (ou journée défense-citoyenneté) obligatoire.
- pour les élèves boursiers la notification de bourses envoyée par le Rectorat (si vous l'avez)
- pour les élèves boursiers un RIB ou un RIP.

PIECES A TELECHARGER SUR LE SITE DU LYCEE

- fiche d'inscription à la demi- pension
- fiche numérisak
- fiche d'inscription internat. (uniquement pour les élèves d'AERO)

Pour les élèves venant d'un autre établissement prévoir une photo à la rentrée à donner au professeur principal le jour de la rentrée

➤ **Tout dossier incomplet sera refusé et obligera la famille à revenir finaliser l'inscription.**

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Les parents retireront un imprimé auprès du service de transport concerné. L'attestation d'inscription au lycée ou le tampon du lycée sera nécessaire pour le traitement du dossier. Pour la compagnie de la CIREST inscription à partir du mois de mai jusqu'au mois d'août 2023 : compléter la demande en ligne www.cirest.fr joindre une photo d'identité récente, un justificatif d'adresse et l'attestation d'inscription.

INTERNAT :

En raison des places très limitées seuls les élèves de la section aéronautique pourront postuler. La demande devra être faite auprès des CPE, Conseillère principale d'Education lors de l'inscription. Les élèves les plus éloignés sont prioritaires. Un correspondant habitant la commune de Saint-Louis ou de ses environs sera exigé.

ASSURANCE SCOLAIRE :

Il est vivement recommandé à tous les parents de contracter une assurance scolaire, obligatoire dans le cadre des sorties et activités extra scolaires.

SANTÉ :

Si votre enfant présente un problème lié à la santé, veuillez en informer l'infirmière scolaire pour une prise en charge particulière ou pour une élaboration d'un PAI.

FOURNITURES SCOLAIRES :

Chaque enseignant fournira sa liste **à la rentrée**. Prévoir un minimum pour le jour de la rentrée (agenda, feuilles, trousse).

ÉQUIPEMENT POUR LES ACTIVITÉS PRATIQUES DE LA SECTION PROFESSIONNELLE :

Un document vous sera remis lors de l'inscription.

A la rentrée, les élèves de section professionnelle devront fournir 16 euros en chèque ou en liquide pour l'achat des deux tee-shirts obligatoires en enseignement professionnel.